

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **FINANCES**: Affectation des résultats 2019

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La présente délibération a pour objet de décider l'affectation des résultats de clôture 2019 de Vienne Condrieu Agglomération. Cette délibération traite du budget principal et des cinq budgets annexes.

Pour le budget principal :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 du budget principal :

- En section de fonctionnement : un excédent de 8 525 712,00 €.
- En section d'investissement : un déficit de 9 102 093,28 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 5 625 712 € au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "Réserves", et de reporter à nouveau le solde de cet excédent sur la section de fonctionnement, à savoir 2 900 000 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe transports et déplacements :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 du budget des transports et déplacements :

- En section de fonctionnement : un excédent de 1 185 419,58 €.
- En section d'investissement : un déficit de 560 788,99 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 561 000 € au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "Réserves", et de reporter à nouveau le solde de cet excédent sur la section de fonctionnement, à savoir 624 419,58 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe assainissement :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 du budget de l'assainissement :

- En section de fonctionnement : un excédent de 3 567 092,71 €.
- En section d'investissement : un excédent de 122 632,75 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 750 000 € au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "Réserves", et de reporter à nouveau le solde de cet excédent sur la section de fonctionnement, à savoir 1 817 092,71 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe eau potable :

Il est rappelé que suite à l'arrêté inter préfectoral n°69-2020-02-17-007 du 17 février 2020 et n°38-2020-02-27-014 du 27 février 2020 portant modification de ses statuts, Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence eau sur l'intégralité de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'arrêté inter préfectoral prévoyait également :

- La dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint Romain-Sainte Colombe ;
- La dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Amballon ;
- La dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne ;

Dans le cadre du processus de dissolution, Vienne Condrieu Agglomération est amené à reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2019 de ces syndicats présentés dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Cumulé
SIE Nord de Vienne	904 334	- 594 153,13	310 180,87
SIE Amballon	278 474,85	326 103,80	604 578,65
SIE Saint Romain-Sainte Colombe	355 083,79	464 571,69	819 655,48
TOTAL	1 537 892,64	196 522,56	1 734 415,00

Aussi, les résultats de clôture consolidés des comptes administratifs 2019 sont les suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de 1 537 892,64 €
- Résultat d'investissement constaté : un excédent de 196 522,56 €

Compte tenu des restes à réaliser, il est proposé au Conseil communautaire de reporter à nouveau l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Pour le budget annexe Z.A.E. :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 du budget des zones d'activités économiques :

- En section de fonctionnement : un excédent de 901 943,93 €.
- En section d'investissement : un excédent de 41 450,61 €.

Dans ce type de budget, l'excédent de fonctionnement reste au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" et l'excédent d'investissement au compte 001 "Résultat d'investissement reporté".

Pour le budget annexe immobilier d'entreprises :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 du budget de l'immobilier d'entreprises :

- En section de fonctionnement : un excédent de 99 407,32 €.
- En section d'investissement : un déficit de 792 698,34 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés et du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 "Réserves", et de ne rien affecter au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe base de loisirs de Condrieu :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 du budget de la base de loisirs de Condrieu :

- En section de fonctionnement : un excédent de 64 701,19 €.
- En section d'investissement : un déficit de 153 710,83 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés et du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 "Réserves", et de ne rien affecter au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les résultats des comptes administratifs 2019,

VU les instructions comptables M14, M4, M43 et M49,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'affecter les résultats 2019 conformément aux propositions faites ci-dessus.

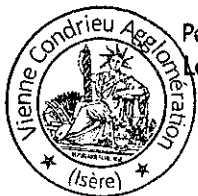
DIT que ces affectations seront reprises dans la décision modificative n°1 du budget primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020
et a été publiée le 22 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Claudine PERROT-BERTON
Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

